



Crédit de consommation personne dcd

Par **jojo974**, le **19/02/2013** à **06:29**

Bonjour,

Mon beau frère est décédé en 2012 il avait contracter un crédit avec une maison de crédit. L'emprunt a été fait en 2008. Il s'est marié en 2010 la maison de crédit demande a ma belle soeur de leur réglé la somme qui reste soit 400 euros. On t'il le droit de le faire? il n'y a pas de droit de succession.
merrci pour votre réponse